

Département
du Doubs

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept

Le dix-huit septembre

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à l'espace culturel à Quingey sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de septembre

N° 144/17

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 11 septembre 2017,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 25 septembre 2017,

Objet de la délibération :

Déchets ménagers /
tarifs logements collectifs pour
les communes d'Abbans-
Dessous et Abbans-Dessus à
compter de 2017

Nombre de membres

- En exercice : 99
- Présents titulaires : 73
- Absents : 26
 - Dont suppléés : 3
 - Dont représentés : 8
 - Excusés : 6
 - Non excusés : 9
- Votants : 84

- Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.
M. Doney Jean-Marie à M. Marechal Philippe, M. Lievremont Jean-Michel à M. Bonnefoi Frédéric, M. Edme Philippe à Mme Faivre Sarah, M. Fourquet Luc à M. Mougins Gérard, Mme Petit Marie-Jeanne à M. Prost Jean-Paul, M. Chabod Gérard à M. Pernin Daniel, M. Bole Joel à M. Marguet Vincent, M. Bourquin Michel à M. Quété Gérard
- Procuration** Mme Viprey Chantal par Mme Louis Nadia, M. Chopard Félix par M. Oudot Pascal, M. Chaussarot Michel par M. Bole Olivier,
- Suppléé(e)s** Mmes Keller Véronique, Galmiche Christelle & Faillenet Bernadette, Ms. Dugourd Pascal, Maugain Romuald & Bruchon Pierre
- Excusé(e)** Mmes Breuillot Christine, Faillenet Maryse & Ragot Maryvonne, Ms. Maurice Jacques, Percier Pascal, Pogliano Jean-Louis, Laporte Jean, Petetin Yves & Simon Gilles,
- Absent(e)s**

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Madame Sarah Faivre, ayant obtenu la majorité, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Pour permettre la facturation des déchets ménagers pour les logements collectifs sur les communes d'Abbans Dessus & Abbans Dessous, la CCLL doit voter les tarifs qui étaient en vigueur dans l'ex Communauté de Communes du Val Saint Vitois, à savoir :

Nbre de personnes	Abonnement (part fixe)	Forfait 25 litres/ pers/semaine	Base 25 litres/ semaine/hab	si + 25 litres /semaine/ personne		
				de 25.1 à 32 litres de + par semaine	pour 32.1 à 39 litres de + par semaine	pour plus de 39 litres de + par semaine
1	58 €	32 €	90 €	95 €	100 €	105 €
2	58 €	80 €	138 €	148 €	158 €	168 €
3	58 €	120 €	178 €	193 €	208 €	223 €
4	58 €	160 €	218 €	238 €	258 €	278 €
5	58 €	200 €	258 €	283 €	308 €	333 €
6	58 €	240 €	298 €	328 €	358 €	388 €
7	58 €	280 €	338 €	373 €	408 €	443 €

Invité à se prononcer, le conseil communautaire, à l'unanimité, valide les tarifs ci-dessus détaillés pour les logements collectifs des communes d'Abbans-Dessous et Abbans-Dessus à compter de 2017.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20170918-144-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2017
Affichage : 18/09/2017

Fait et délibéré en séance, le 18.09.17
Communauté de Communes
Loue Lison
7, rue Edouard Bastide
25290 ORNANS
Jean-Claude GRENIER
Président

